



REPUBLICQUE FRANCAISE  
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset  
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC  
N° 2025-044

AR Prefecture  
043-214301624-20250409-DEL2025\_044-BF  
Reçu le 16/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

**Objet : Approbation du Budget Primitif 2025 - Budget Général COMMUNE**

**Vu** les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** L'avis favorable de la commission finances du 2 avril 2025

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe en charge des finances, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la Commune, projet tenant compte de l'affectation des résultats.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 pour et 4 abstentions :**

- **Approuve** le Budget Primitif 2025 de la Commune, par chapitre pour les deux sections en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 4 472 100.00 €
- Recettes : 4 272 100.00 €

Section d'investissement

- Dépenses : 2 987 560.00 €
- Recettes : 2 987 560.00 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.  
Pour extrait certifié conforme



La Maire,  
Patricia GOUDARD